



**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du Lundi 16 décembre 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le lundi 16 décembre à 20 h 30, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie (salle du Conseil) 32 rue du Général de Gaulle, sous la présidence de Madame Martin Pauline, Maire.

Présents : Mme Martin, M. Migeon, Mme Perol, M. Rabier, Mme Roussel, M. Simonnet, Melle Caro, Mme Beaupuis, M. Despérelle, M. Langer, M. Guinard, M. Vivet, M. Wieckowicz, Mme Roche, Mme Vair-Piova, Mme Mauclerc, Mme Delarue, Mme Le Berre, M. Moreau, M. Zapf-Lacroix, Mme Médard, M. Barbotin, M. Viallon.

Secrétaire de séance : Melle Caro

Absents excusés représentés :

M. Le Gallo avait donné pouvoir à M. Vivet
M. Pichon avait donné pouvoir à Mme Martin
Mme Ménager avait donné pouvoir à Mme Mauclerc
Melle de Lauriston avait donné pouvoir à M. Migeon
M. Boutaud avait donné pouvoir à M. Zapf-Lacroix
Mme Fischer avait donné pouvoir à M. Barbotin

Le procès-verbal de la séance du 25 novembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

Un compte-rendu est fait sur les différentes réunions qui ont eu lieu :

Les 29 et 30 novembre 2019 : Collecte nationale de la Banque Alimentaire ;

Le 5 décembre 2019 : Cérémonie commémorative de la Journée Nationale d'hommage « aux Morts pour la France » de la Guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie ;

Une minute de silence est faite à la mémoire des 13 militaires décédés au Mali en service.

Les 6 et 7 décembre 2019 : Téléthon Magdunois ;

Le 7 décembre 2019 : Commission Les Ecoutes, suivie de la séance du Conseil Municipal des Enfants portant sur la mise en place du nouveau Conseil Municipal, la définition des axes à développer en 2020 ;

Le 7 décembre 2019 : Parade de Noël ;

Le 9 décembre 2019 : Commission des Finances pour préparer le Conseil Municipal du 16 décembre 2019 ;

Ville de Meung-sur-Loire

32 rue du Général de Gaulle
45130 Meung-sur-Loire

Téléphone :
(0)238 469 494

Télécopie :
(0)238 447 667

E-mail :
mairie@meung-sur-loire.com

Site internet :
www.meung-sur-loire.com

Le 10 décembre 2019 : Commission « Prévention - Sécurité - Circulation » portant sur des questions de sécurité posées par les participants lors des réunions publiques ; la prévention des vols par ruse et cambriolage ; le périmètre du Plan Particulier d'Intervention de la centrale nucléaire de Saint-Laurent-des-Eaux ; la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde ;

Le 11 décembre 2019 : Goûter des Aînés ;

Le 12 décembre 2019 : Conseil Communautaire (Salle Alain Corneau) portant notamment sur le débat d'orientations budgétaires 2020 ; la convention portant Opération de Revitalisation de Territoire ; la fixation des tarifs assainissement au 1^{er} janvier 2020 ; le projet de schéma départemental révisé d'accueil des gens du voyage de Loir-et-Cher 2020/2026 ; l'acquisition de parcelles ; l'attribution d'aides économiques ; les admissions en non-valeur ; les décisions modificatives ; l'attribution de subventions ; l'adhésion au contrat d'assurances statutaires ; la modification du tableau des effectifs ; la création d'un service commun « centres aquatiques » ;

Le 13 décembre 2019 : Soirée de Noël pour les enfants du personnel communal ;

Le 16 décembre 2019 : Conseil d'administration du C.C.A.S. portant sur la participation de la collectivité à la protection sociale pour le personnel du C.C.A.S. ; les demandes d'aide sociale légale et d'aide financière ; la participation à la classe de neige de l'école des Papecets ; une demande de bourse à permis ;

L'ordre du jour est ensuite étudié ainsi qu'il suit :

Débat d'orientations budgétaires 2020.

L'Assemblée a pris connaissance de la présentation du rapport d'orientations budgétaires 2020 et a pris acte à l'unanimité du débat qui a eu lieu.

Les principales dispositions du rapport sont établies au regard du contexte macro-économique et des mesures phares du projet de Loi des Finances pour 2020 en termes notamment de fiscalité. L'année 2020 sera une année blanche pour les contribuables comme pour les collectivités.

A partir de 2021, la part de taxe d'habitation perdue sera remplacée par une fraction de taxe sur le foncier bâti perçue jusque-là par le Département ; la compensation devra s'effectuer à l'euro près, en maintenant la dynamique liée à l'urbanisation.

Certaines incertitudes sur l'évolution des prélèvements demeurent, alors même qu'une stabilité de la Dotation Globale de Fonctionnement est attendue.

Compte-tenu du renouvellement des mandats municipaux, le projet de budget 2020 sera un projet de budget de transition établi en fonction des réalisations 2019, tout en poursuivant une gestion rigoureuse de la section de fonctionnement. Il n'y aura pas de hausse du taux des impôts. Les charges financières poursuivront leur diminution.

Les recettes de fonctionnement seront globalement maintenues.

Au titre de la section d'investissement, le projet de budget contiendra la description des actions d'ores et déjà engagées et votées. Elles portent principalement sur :

- La fin du chantier des Tanneries,
- Le réaménagement de l'ancien collège,

- Les travaux sur le chauffage de la piscine et le ravalement extérieur,
- Les interventions sur voirie,
- L'extension du système de vidéo protection dans le quartier des Papecets,
- L'entretien des bâtiments.

Le ratio de désendettement de la collectivité sera de 2,5 ans au 31 décembre 2020. Il n'y a pas de nouvel emprunt prévu.

Au titre de la Z.A.C. des Tertres, le projet de budget prendra en compte la réalisation du mail, ainsi que les travaux de viabilisation afin de permettre la commercialisation de 45 lots à bâtir. Trois autres tranches de commercialisation seront poursuivies ultérieurement. Les charges financières continueront leur diminution. Les recettes engendrées par les dernières ventes, ainsi que l'excédent permettront de couvrir le besoin de financement, sachant que l'opération s'équilibre au fur et à mesure de la commercialisation. Il n'y a pas de nouvel emprunt prévu.

Au titre du budget de l'eau, le projet de budget sera consacré à la mise en œuvre des dossiers et marchés lancés en 2019 : branchements en plomb, cuvelage du château d'eau des Sablons, nouveau forage pour les Papecets. L'excédent constaté au fil des années et les subventions recherchées contribueront au financement des opérations. Toutefois, un prêt relais pourra s'avérer nécessaire pour faire face à un besoin éventuel de trésorerie sur ce budget.

Exercice budgétaire 2020 : reconduction des crédits d'investissement pour 2020 en préalable au vote des Budgets Primitifs.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent et d'intégrer les inscriptions budgétaires nécessaires aux éventuelles dépenses, au budget primitif 2020.

Travaux d'investissement 2020 : demandes de subventions au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2020, de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local, du Contrat de Ruralité.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à solliciter des subventions aussi élevées que possible auprès de l'État, dans le cadre des investissements envisagés :

- au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2020,
- au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local,
- au titre du Contrat de Ruralité.

Admissions en non-valeur (Budgets Principal et du Service de l'Eau).

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à procéder aux admissions en non-valeur concernant le Budget Principal et le Budget du Service de l'Eau, relatives à des créances irrécouvrables proposées par le Chef du Centre des Finances Publiques.

Demande de subvention auprès de la D.R.A.C pour la restauration de documents d'archives.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à solliciter une subvention de 600 € auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, pour la restauration de trois registres d'Etat Civil (Mariage 1863-1872, Décès 1883-1892 et Naissances 1952).

Attribution d'une avance de subvention au titre de l'année 2020 au profit :

- **de l'Association Musiques en Meung,**
- **du C.C.A.S.**

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le versement d'une avance sur la subvention qui sera votée lors du Conseil Municipal du mois de février 2020, au profit de l'Association Musiques en Meung et du Centre Communal d'Action Sociale, afin de leur permettre de faire face à leurs besoins de trésorerie.

Adoption du compte-rendu de la C.L.E.C.T du 4 novembre 2019.

A l'unanimité, le Conseil Municipal prend acte du compte-rendu de la réunion de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T) du 4 novembre 2019, qui concerne notamment :

- l'évaluation des charges pour la compétence « Contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours » en substitution des communes membres de Binas, Beauce la Romaine, Saint-Laurent-des-Bois et Villerrmain,
- l'évaluation des charges de transfert de la compétence « Financement du Syndicat pour la Gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret » en substitution des communes membres de Binas, Saint-Laurent-des-Bois et Villerrmain.

Z.A.C des Tertres :

- **fixation du prix de vente des terrains pour la nouvelle tranche de commercialisation,**
- **modification du Cahier des Charges de Cession de Terrain (C.C.C.T) et Cahier des Prescriptions Urbanistiques, Architecturales, Paysagères et Environnementales (C.P.U.A.P.E),**
- **modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme.**

Dans le cadre de la poursuite des travaux de viabilisation de la Z.A.C des Tertres, à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide :

- de compléter le Cahier des Charges de Cession de Terrain (C.C.C.T) au regard des dispositions de la loi Elan,
- de compléter en tant que de besoin le Cahier des Prescriptions Urbanistiques, Architecturales, Paysagères et Environnementales (C.P.U.A.P.E),
- de fixer les prix de vente des 45 parcelles qui feront l'objet d'une commercialisation en 2020,
- d'autoriser Madame le Maire à lancer une procédure de modification simplifiée du P.L.U. afin de prendre en compte les modifications au programme d'aménagement d'ensemble de ce quartier.

Vente d'un terrain situé dans la Zone des Sablons : complément à la délibération n°2019-061 du 24 juin 2019.

En complément de la délibération adoptée le 24 juin 2019, à l'unanimité, le Conseil Municipal prend en compte que, dans le cadre de la vente des parcelles ZK 321 et 324 (Zone d'Activités des Sablons), la Commune de Meung-sur-Loire récupère la parcelle ZK 326, consistant en une bande d'une surface de 77 m², longeant le Chemin de l'Orange.

Signature d'une convention avec l'Etat et la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire pour la mise en œuvre d'une Opération de Revitalisation de Territoire.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne délégation à Madame le Maire pour signer avec la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire et les Services de l'Etat, une convention cadre permettant de mettre en place une Opération de Revitalisation de Territoire, dispositif facilitant la préservation et la revitalisation du centre-ville en termes d'activités commerciale, artisanale et d'habitat.

Fixation de la redevance à ENEDIS pour l'occupation du domaine public.

A l'unanimité, le Conseil Municipal confirme par délibération le principe de la fixation d'une redevance pour l'occupation du domaine public par ENEDIS, formulée par le concessionnaire, en ce qui concerne les ouvrages de réseaux de transport et de distribution d'électricité.

Approbation du Plan Communal de Sauvegarde.

Conformément à la loi n°2004-811 du 13 août 2004 et son décret d'application du 13 septembre 2005, ainsi que l'ordonnance du 12 mars 2012, à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le Plan Communal de Sauvegarde de la Commune récemment mis à jour, au regard de l'intégration du Plan Particulier d'Intervention du Centre Nucléaire de Production d'Electricité (C.N.P.E) de Saint-Laurent-des-Eaux. Le document sera présenté en Commission « Prévention - Sécurité - Circulation ».

Dénomination de la voirie desservant le Lotissement des 4 Vents.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de dénommer la voirie desservant le Lotissement des 4 Vents située Chemin de la Grande Maison Neuve : « Chemin de la Folie » et autorise Madame le Maire à effectuer toutes les formalités inhérentes à la mise en œuvre de cette décision.

Reprise de concessions temporaires non renouvelées au cimetière de Meung-sur-Loire.

Conformément aux articles L 2223-15 et R 2223-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à procéder à la reprise de 8 concessions temporaires non renouvelées, et à signer tous actes relatifs à la mise en œuvre de ce dispositif.

Personnel Communal : mise en place d'un service commun pour les activités - centres aquatiques.

Dans le prolongement de la convention de mise à disposition de services entre la Commune de Meung-sur-Loire et la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire pour les activités aquatiques, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de mettre en place un service commun à l'échelle communautaire permettant d'intégrer le personnel communal concerné dans les effectifs communautaires et autorise Madame le Maire à signer la convention afférente.

Questions et communications diverses

Madame le Maire fait part des prochaines dates à retenir :

Le 18 décembre 2019 : Distribution des friandises dans les EHPAD Korian la Lilardière (à 15h30) et le Champgarnier (à 17h00)

Le 22 décembre 2019 à 16h00 : Concert de Noël par le Brass Band Val de Loire et l'Harmonie de Meung-sur-Loire à la Collégiale

Le 13 janvier 2020 à 18h30 : Vœux du et au personnel communal

Le 31 janvier 2020 à 19h00 : Cérémonie des vœux à la population

Le 3 février 2020 à 18h30 : Commission des Finances

Le 10 février 2020 à 20h30 : Conseil Municipal (vote du budget primitif)

Madame Martin fait part des remerciements de :

- Monsieur Millière et de Madame Hervet de l'école Jehan de Meung pour la subvention attribuée (41 €/élève) pour la classe de découverte à PENESTIN en juin 2020,
- Monsieur Clément Joubert Président de l'Association « L'Inattendu » pour la subvention attribuée de 1 000 €, dans le cadre de la « Folle Semaine de Meung-sur-Loire ».

Madame le Maire fait le point sur les travaux à venir :

Travaux réalisés :

Le bassin d'apprentissage fixe (piscine couverte) fait peau neuve avec de nouvelles menuiseries en aluminium laqué, remplaçant les anciennes devenues vieillissantes.

Travaux en cours :

- Aménagement secteur Moulin du coutelet – rue des Tanneries

Les enrobés sont terminés rues des Tanneries et du Trianon, ainsi que sur le parking face à la Maison de Santé. Le parking faisant face au moulin du Coutelet sera réalisé fin janvier début février. L'aménagement paysager avec engazonnement et plantation d'arbres seront réalisés début janvier. Les trottoirs resteront en calcaire en attendant la période propice à la mise en place d'un enrobé clair spécifique.

- Bâtiment d'accueil de Services Publics et Associatifs

Les travaux ont démarré en décembre au sein des anciens locaux du collège Gaston Couté rue Saint-Jean. La démolition des faux-plafonds, la dépose des fenêtres et leur remplacement, le nettoyage des façades (avant la mise en place de l'isolation par l'extérieur) sont donc entrepris successivement sur le bâtiment.

Réouverture prévue de la route de la Bonnerie, à compter du 19 décembre 2019.

Madame le Maire clôture la séance en souhaitant à tous un joyeux Noël et de bonnes fêtes de fin d'année.

Meung-sur-Loire, le 17 décembre 2019
Le Maire,

 

Pauline MARTIN

Affiché le : 19/12/19